

DECISION
du Comité de Ministres de l'Union économique Benelux
portant nomination d'un juge et de deux juges suppléants
à la Cour de Justice Benelux

M (79) 3

Le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux,

Vu l'article 3, alinéas 1, 2 et 3 du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Bruxelles le 31 mars 1965,

Considérant que le Comité de Ministres a donné acte le 21 novembre 1978 de la démission, avec effet au 1^{er} juillet 1979, de Monsieur C.W. Dubbink, juge à la Cour de Justice Benelux et Premier Vice-Président de celle-ci,

Considérant que le Comité de Ministres a donné acte le 15 novembre 1978 de la communication du décès, le 5 octobre 1978, de Monsieur P.-E. Trousse, juge suppléant à la Cour de Justice Benelux,

Sur proposition des Ministres de la Justice de Belgique, du Luxembourg et des Pays-Bas,

A pris la décision suivante :

Article 1^{er}

Sont nommés à partir du 1^{er} juillet 1979 :

- a) juge à la Cour de Justice Benelux Monsieur W.L. HAARDT, conseiller au « Hoge Raad der Nederlanden », juge suppléant à ladite Cour ;
- b) juge suppléant à la Cour de Justice Benelux Monsieur S.K. MARTENS, conseiller au « Hoge Raad der Nederlanden ».

Article 2

Monsieur A. MEEUS, conseiller à la Cour de Cassation de Belgique, est nommé juge suppléant à la Cour de Justice Benelux ; cette nomination prend effet à la date de la signature de la présente Décision.

FAIT à Bruxelles, le 23 mars 1979.

Le Président du Comité de Ministres,

G. THORN